

SUIVI DE LA FORMATION À UNE CLIENTÈLE EXTERNE PAR L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE GAZIÈRE (ÉTG)

Mise en contexte

1 Dans le cadre de sa décision D-2017-096 :

2 « [55] [...] *la Régie demande au Distributeur de déposer dans le cadre des prochains*
3 *rapports annuels un suivi présentant les revenus, les dépenses, les bases d'établissement*
4 *et l'impact tarifaire associés à la formation à une clientèle externe, apparentée ou autre*
5 *activité, par l'École de technologie gazière (« ÉTG »)] afin de démontrer l'absence*
6 *d'interfinancement par la clientèle réglementée. »*

Bases d'établissement des prix

7 Les services offerts par l'ÉTG en 2018 sont similaires à ceux de 2017. Ainsi, les bases
8 d'établissement des prix décrites en détail dans le cadre de la pièce B-0028, Énergir-4,
9 Document 9 du dossier R-4024-2017 sont les mêmes en 2018.

Formations offertes aux apparentées

10 Les sociétés apparentées à Énergir dont les activités ne sont pas incluses dans les activités de
11 distribution du gaz naturel au Québec suivent à l'occasion des formations à l'ÉTG dans le cadre
12 de leurs activités. Voici la liste des clients et les revenus qui leur sont associés pour l'exercice
13 financier 2018.

Nom des entités apparentées à Énergir	Revenus - 2018 <i>(en k\$)</i>
Énergir, chaleur et climatisation urbaines (ÉCCU)	2,3
Gaz Métro Solutions Transport (GMST)	5,8
TOTAL	8,1

14 Les tarifs facturés pour les formations suivies par des employés d'entités apparentées à Énergir
15 sont les mêmes que ceux offerts à la clientèle externe de type « entreprises et individus », tel que
16 décrit à la section sur les bases d'établissement des prix et à l'annexe 1 de la pièce B-0028,
17 Énergir-4, Document 9 du dossier R-4024-2017.

Suivi des revenus et des dépenses de formation externe

- 1 Les revenus et les dépenses encourues en 2018 par la diffusion de formations externes par l'ÉTG
2 sont présentés dans le tableau suivant.

Description	Montant (en k\$)
Revenus de formation	(1 472)
Coûts de formation directs – consultants	316
Coûts de formation directs – main-d'œuvre interne	366
Frais de déplacement	82
Frais d'impression	70
Location de salles	-
Publicité	8
Entretien de l'équipement	96
Résultat net	(534)

Impact tarifaire

- 3 Les revenus et les dépenses liés à la diffusion de formations externes par l'ÉTG sont inclus au
4 net dans les dépenses d'exploitation d'Énergir. L'impact tarifaire associé à ces formations en 2018
5 correspond donc au résultat net de cette activité et représente une diminution tarifaire de 534 k\$
6 au bénéfice de la clientèle réglementée.

Conclusion

- 7 Les explications concernant les bases d'établissement des revenus démontrent que les activités
8 de formation externe de l'ÉTG ne sont pas interfinancées par la clientèle réglementée. Tous les
9 clients de l'ÉTG, incluant les entités apparentées à Énergir, paient un tarif équitable qui permet
10 de couvrir les dépenses d'opération liées à la diffusion de la formation externe. Il s'agit donc d'une
11 activité qui est profitable pour la clientèle puisqu'elle génère une baisse tarifaire. De plus, les
12 activités offertes par l'ÉTG font partie intégrante du métier de distributeur de gaz naturel d'Énergir.
13 Les clients, internes et externes, y reçoivent des formations pertinentes pour tout ce qui se
14 rapporte au gaz naturel dans le cadre de leurs fonctions.

1 Étant donné les conclusions présentées précédemment et la faible variation année après année
2 des activités de l'ÉTG, Énergir demande à la Régie de mettre fin au suivi tel que demandé dans
3 la décision D-2017-096.

4 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi de la décision D-2017-096 présentant**
5 **les revenus, les dépenses, les bases d'établissement ainsi que l'impact tarifaire associé à**
6 **la formation à la clientèle externe, apparentée ou autre activité, par l'ÉTG et d'autoriser**
7 **Énergir à y mettre fin.**